



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Ould Mouknass (Mauritanie)	1
Discours de M. Sharp (Canada)	5
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	7
Discours de M. Annino Cavalierato (Grèce)	15

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. OULD MOUKNASS (Mauritanie) : La vingt-huitième session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où des événements importants se déroulent sur la scène internationale. De nouveaux centres de puissance et d'influence apparaissent tandis que la détente et la coopération se substituent à la division traditionnelle du monde en deux blocs antagonistes.
2. Si ces transformations profondes dans le rapport général des forces constituent une étape importante vers l'établissement de la paix, les pays du tiers monde demeurent confrontés au colonialisme, à l'occupation étrangère et à l'exploitation économique.
3. C'est donc dans un contexte nouveau, où les peuples sont partagés entre l'angoisse et l'espoir, que s'ouvre cette vingt-huitième session dont il vous revient, Monsieur le Président, de diriger les travaux. Vos responsabilités sont difficiles, en vérité, mais nous faisons confiance à vos qualités d'homme d'Etat et d'éminent diplomate, et nous vous félicitons chaleureusement pour votre élection. Le respect mérité dont jouit votre pays, votre clairvoyance et votre lucidité font que vous êtes tout désigné pour assumer cette lourde et difficile mission.
4. Votre prédécesseur mérite également notre gratitude pour le tact et le sens de l'équité avec lesquels il a su diriger les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.
5. Nous voulons aussi rendre hommage à la manière, combien méritoire, dont notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, s'acquitte de sa haute et difficile mission. Nous lui renouvelons notre soutien dans ses efforts courageux et persévérants pour faire respecter les principes de la Charte et maintenir ainsi la paix et la concorde entre les peuples.
6. Je voudrais enfin renouveler au Commonwealth des Bahamas, à la République fédérale d'Allemagne et à la République démocratique allemande les souhaits de bienvenue et les félicitations chaleureuses, qui leur ont été déjà adressés par la délégation mauritanienne.
7. Je voudrais cependant ajouter que mon pays éprouve une satisfaction d'autant plus vivement ressentie que ses relations avec la République fédérale d'Allemagne sont anciennes et suivent aujourd'hui un développement vigoureux à l'image de l'estime réciproque que se portent nos deux peuples et nos deux gouvernements. Notre satisfaction se justifie aussi par l'oeuvre de paix accomplie en Europe dans des conditions difficiles par la République fédérale d'Allemagne. En effet, lorsqu'on connaît l'âpreté de ces conditions et le poids de leur diversité, on mesure à leur juste valeur le chemin parcouru et l'immensité des tâches accomplies. C'est là une oeuvre qui honore le peuple allemand et qui doit faire la fierté de ses dirigeants. De si grands objectifs n'auraient pu se réaliser sans la détermination de ce peuple, le courage politique et la lucidité du chancelier Willy Brandt. Nous sommes convaincus que la présence aux Nations Unies d'un peuple si qualifié et de dirigeants si clairvoyants contribuera à la recherche de la justice, de la liberté et de l'égalité des peuples, recherche que notre organisation s'assigne comme objectif.
8. Les grandes lignes qui guident la politique extérieure de mon pays sont naturellement le reflet de sa position géographique, de sa situation économique et de ses options politiques.
9. Pays sous-développé, charnière entre l'Afrique noire et l'Afrique arabe, fermement attachée à son indépendance économique et politique, la République islamique de Mauritanie entend poursuivre sa marche dans le concert international avec la ferme volonté de lutter pour contribuer à l'avènement d'un monde de paix, de justice et de concorde.
10. C'est de ces données fondamentales que découlent à la fois notre volonté de sauvegarder et de consolider notre indépendance économique et politique et notre attachement à l'unité africaine, au non-alignement et aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.
11. Dès l'aube de son accession à la souveraineté internationale, la République islamique de Mauritanie a pris conscience qu'il faut compter sur soi-même avant de compter sur les autres. Elle a pris surtout conscience que la recherche constante d'une réelle indépendance politique exigeait une indépendance culturelle et une indépendance économique véritables.
12. C'est donc cette option fondamentale qui a conduit notre gouvernement et notre parti à rejeter les solutions de facilité et à prendre des décisions qui, si elles n'étaient pas dans nos intérêts immédiats, allaient dans le sens de nos

principes et de nos objectifs. Déjà, au moment de son indépendance, la Mauritanie a refusé de faire partie de l'ancienne organisation commune des régions sahariennes et a manifesté un soutien, sans équivoque, à l'Algérie dans sa lutte de libération nationale, pour ne citer que celle-ci.

13. En 1963, au cours du troisième Congrès de notre parti, nous avons décidé de renoncer à la subvention d'équilibre que nous accordait la France pour notre budget de fonctionnement, optant ainsi pour une politique d'austérité et de rigueur financière. Cette volonté de sacrifices, consentis par notre pays à l'échelle de la nation et à celle de l'individu, s'est toujours inscrite dans le cadre de cette recherche constante d'une véritable indépendance.

14. L'aboutissement logique de cette recherche, difficile mais continue, a été naturellement la révision, au début de cette année, de nos accords avec la France, conclus au moment de notre accession à la souveraineté internationale. Ces accords se justifiaient certes à l'époque et dans un contexte bien précis, mais ils devaient nécessairement subir l'usure du temps et le contre-coup de l'évolution de notre pays, tant sur le plan interne que sur le plan international. Ils devaient dès lors tenir compte de nos propres exigences nationales et internationales et de notre désir légitime de reprendre en main les instruments de notre politique économique et culturelle.

15. C'est sur cette base que la République islamique de Mauritanie a créé sa propre monnaie nationale, l'ouguiya, le 29 juin dernier et a signé avec la France de nouveaux accords portant sur différents domaines, non compris les domaines monétaire et militaire. Ces nouveaux accords, bien qu'ils ouvrent un vaste champ d'action sont, par leur caractère général, assimilables aux accords signés par la Mauritanie avec d'autres Etats étrangers.

16. Ainsi donc, nos deux pays ont décidé de coopérer sur la base de l'intérêt réciproque et dans un cadre ouvert sur l'avenir. Ce faisant, ils ont su préserver ces liens multiples d'estime et d'affection qu'une longue histoire commune a tissés entre nos deux peuples. Tels ont été l'étape ultime d'une certaine coopération et le point de départ de nouveaux rapports à caractère évolutif et fondés sur l'intérêt réel de nos deux Etats. Ce départ ne fut pas facile, il s'en faut. En même temps que les relations économiques internationales se trouvent perturbées par la crise monétaire et ses effets négatifs et par une récession généralisée de l'économie, une calamité naturelle d'une ampleur exceptionnelle s'abat sur notre pays dans cette phase décisive de son histoire.

17. Trois années successives de sécheresse ont eu des conséquences dramatiques sur la vie de notre peuple, sur le cheptel et les cultures : cheptel décimé à 60 ou 80 p. 100 selon les régions, grave carence alimentaire favorisant des épidémies chez une partie de la population, exode rural massif, récoltes inexistantes, manque d'eau potable, constituent quelques-uns des problèmes qui requièrent des solutions urgentes.

18. Un plan d'intervention d'urgence a été élaboré le 18 novembre 1972 et mis en application le 1^{er} janvier 1973. Ce plan comportait au départ plusieurs volets : regroupe-

ment des populations affectées, organisation du transport et distribution des vivres, protection des pâturages existants et élevage d'un cheptel reproducteur, forages de puits équipés et introduction d'un programme de cultures maraîchères. Par une compression rigoureuse des dépenses, mon gouvernement a pu dégager une participation importante dans l'exécution de ce plan. Tandis que cette participation s'élève jusqu'au sixième de notre budget de fonctionnement, une contribution nationale de 3 p. 100 sur les salaires publics et privés et de 1 p. 100 sur le chiffre d'affaires des sociétés en place, des contributions volontaires de tous ceux qui vivent dans le pays, nationaux et étrangers, doivent également atteindre le même montant. Mais si les prévisions de ce plan initial ont été largement dépassées, c'est grâce en particulier à une solidarité internationale à laquelle je voudrais rendre un vibrant hommage. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser les sincères remerciements du Gouvernement et du peuple mauritaniens à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations privées et surtout aux nombreux pays amis qui nous ont accordé une assistance rapide, efficace et multiforme. Grâce à cet effort national et à cette solidarité internationale, les problèmes urgents ont trouvé une solution ou sont en voie d'être réglés.

19. Le pire a été évité; les populations sont sauvées d'une catastrophe de famine qui aurait pu décimer des milliers d'êtres humains en ce XX^e siècle qui connaît portant des sociétés de consommation et d'opulence. Il reste donc à prévenir, par un programme approprié à court et à long terme, le retour d'une situation semblable. Les grandes lignes de ce programme dont nous demandons le financement aux pays amis et à la communauté internationale ont été définies par les chefs d'Etat de la région sahélienne à Ouagadougou et seront communiquées à l'Assemblée générale par M. Sangoulé Lamizana, président de la République de Haute-Volta, mandaté par ses pairs à cet effet.

20. Comme on le voit donc, c'est dans un contexte difficile que mon pays s'est engagé dans la voie de la maîtrise de son économie, condition essentielle d'une indépendance véritable. Mais notre pays, avec un Etat peu dépensier, un peuple austère par nature, une balance commerciale largement excédentaire et une balance des paiements ajustée, comptant sur le soutien de nombreux Etats frères et amis, a toutes raisons d'être optimiste et confiant dans l'avenir.

21. D'autre part, cette politique d'indépendance, caractéristique de notre pays, n'exclut nullement à nos yeux la possibilité de consultation et de coopération fructueuses. Une telle consultation, une telle coopération dans un climat de confiance peuvent aboutir à des accords respectueux de chacune des parties en présence ou à une prise de position commune découlant d'une solidarité de destin ou de tout autre motif valable et légitime. Notre option pour le non-alignement puise sa force dans cet esprit de coopération, en même temps qu'elle est l'expression de notre refus d'être au service d'une quelconque hégémonie ou de remplacer les formes séculaires de domination par d'autres manifestations équivalentes. Elle s'explique aussi par notre attachement à la liberté, à l'égalité de tous les peuples et à la sauvegarde de leur indépendance nationale. Ce sont là du reste les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, auxquels mon pays a souscrit dès son indépendance et auxquels il a prêté un serment de fidélité.

22. Quant à nos relations avec l'Afrique, elles sont à l'image de notre foi en la nécessaire solidarité africaine. Si l'unité de l'Afrique trouve en nous une résonance particulière, c'est parce que notre pays, comme le dit le chef de l'Etat mauritanien,

“... donne l'exemple d'une cohabitation harmonieuse d'hommes de races et de couleurs différentes et qui, avec le même enthousiasme, édifient ensemble la nation mauritanienne... Ces données caractéristiques de notre pays, ainsi que sa position géographique, font qu'il est un trait d'union entre l'Afrique noire et l'Afrique arabe dont les cultures et les races s'y confrontent pour mieux l'enrichir et symboliser l'Afrique unie dans sa diversité.”

23. Ce n'est nullement là une attitude de circonstance. Ce sont nos profondes réalités que nous traduisons dans les faits, dans nos relations avec l'Afrique, tant au sud qu'au nord du Sahara, et avec l'ensemble du monde arabe auquel nous appartenons.

24. En même temps que nos liens se consolident chaque jour davantage avec nos frères du sud, avec nos frères du nord, nous entendons bâtir ensemble le Maghreb arabe conformément aux aspirations de nos peuples et à leurs liens séculaires.

25. C'est donc à partir de ces données politiques – si l'on peut dire – que la délégation de mon pays entend participer à ce débat sans préjugé aucun ni esprit partisan.

26. J'ai dit tout à l'heure que les peuples sont partagés entre l'angoisse et l'espoir. Si nous examinons en effet la situation internationale, nous constatons qu'elle a été marquée par des décisions et des négociations qui nous rapprochent davantage de la paix. Entre les grandes puissances, un réseau de relations nouvelles, fondé sur la coopération économique, s'établit par-delà les différences des régimes politiques et des systèmes idéologiques. Cet esprit nouveau de coopération et d'entente procède de la constatation que, dans le contexte de l'équilibre nucléaire, certaines frontières géographiques ou politiques ne sauraient être modifiées par la force. Il est encouragé aussi par le fait que l'on s'est rendu compte que deux puissants blocs industriels et commerciaux peuvent retirer l'un de l'autre un immense avantage sur la base d'une coopération économique.

27. En Europe, où pendant longtemps les initiatives de paix, les tentatives de règlement par voie pacifique des problèmes hérités de la seconde guerre mondiale venaient mourir sur un mur d'incompréhension et de méfiance, une ère nouvelle de confiance et de respect mutuels s'instaure progressivement. Cet état d'esprit s'est traduit notamment par l'admission à l'Organisation des Nations Unies des deux Allemagnes.

28. En Indochine, la signature des accords de Paris sur le Viet-Nam, le 27 janvier 1973, la cessation des bombardements américains au Cambodge, l'Accord de Vientiane¹ ouvrent des perspectives nouvelles aux peuples indochinois longtemps meurtris par la guerre et l'intervention étrangère.

¹ Accord sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos, signé à Vientiane le 21 février 1973.

29. Dans le sous-continent, l'accord conclu à New Delhi, le 28 août, entre l'Inde et le Pakistan, en réglant divers problèmes humanitaires, encourage la réconciliation et la paix dans la région.

30. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, si elle couvre en réalité les régions prospères de la planète, n'en constitue pas moins une initiative de rapprochement, un cadre de réflexion et de dialogue entre nations naguère compétitives dans tous les domaines.

31. Ces faits marquants dans les relations internationales constituent, sans nul doute, un succès appréciable des forces de paix dans le monde. Ils sont, par conséquent, un motif légitime d'espoir. Il faut cependant reconnaître que la paix est loin d'être assurée dans toutes les parties du monde, et c'est ce qui explique notre attitude fondée sur une angoisse toute aussi légitime.

32. Tant que séviront les guerres coloniales, l'*apartheid*, l'occupation de territoires des Etats souverains et indépendants, la politique de force et l'exploitation économique des pays déjà pauvres, la détente demeurera illusoire ou limitée dans sa portée. La paix et la liberté sont, en effet, indivisibles, particulièrement à une époque où l'interdépendance des nations et la solidarité des peuples s'imposent comme une nécessité vitale inévitable. C'est pourquoi cette détente, ce rapprochement en Europe, ne peuvent avoir de sens s'ils restent limités à une zone géographique et ne font pas sentir leurs effets dans le reste du monde. Or il se trouve, comme par un curieux hasard, que c'est dans ce “reste du monde” que se situent la pauvreté et les foyers de tension.

33. On comprend, dès lors, que la détente ne peut avoir de signification pour ces peuples opprimés, chassés de leurs foyers, meurtris dans leurs aspirations légitimes à la liberté, à la dignité et au progrès.

34. Au Moyen-Orient, Israël poursuit sa politique d'agression selon un schéma immuable de la colonisation par la force. Les pays limitrophes de la Palestine occupée ont vu leurs territoires se rétrécir comme une peau de chagrin, et même changer de nom. Une véritable mutation violente a été réalisée non pas par un développement normal et authentique, mais par la mise en oeuvre d'une politique d'expansion, d'occupation et de peuplement continus.

35. Le peuple palestinien, dont la vie et l'existence se sont confondues tout au long des siècles avec la géographie, avec la terre de la Palestine elle-même, a été chassé de ses foyers, dépossédé de ses biens, réduit à l'errance et à vivre de la charité internationale. Telle est la crise du Moyen-Orient qu'Israël, assuré de son impunité et du soutien de l'impérialisme, lance comme un défi arrogant à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies.

36. En Afrique australe, les peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe, du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert continuent de plier sous le poids d'un colonialisme de plus en plus meurtrier et inhumain. Les derniers massacres de Carletonville, en Afrique du Sud, les atrocités criminelles perpétrées au Mozambique par le Portugal mettent, une fois de plus, en lumière la recrudescence de ce colonialisme basé sur

l'oppression des peuples de l'Afrique australe par une minorité de colons étrangers. Ces peuples sont exploités et privés de leurs droits fondamentaux, au mépris des valeurs les plus élémentaires de la personne humaine. Cette alliance impie entre Lisbonne, Pretoria et Salisbury renforce d'une manière continue son système de domination. Elle est encouragée par les monopoles et les intérêts économiques et financiers étrangers et par l'assistance multiforme que lui accordent certains pays au sein de l'alliance atlantique.

37. Le peuple du Sahara sous domination espagnole demeure encore privé de son droit à l'autodétermination. Mon pays réaffirme son attachement à ce principe, conformément aux décisions de Nouadhibou et d'Agadir², ainsi qu'aux résolutions pertinentes des Nations Unies relatives à ce territoire. Nous voulons saisir cette occasion pour demander solennellement à l'Espagne d'appliquer sans tarder au peuple du Sahara ce principe auquel l'Espagne a souscrit et tel qu'il lui a été demandé – et à maintes reprises – par l'Organisation des Nations Unies. Tout retard ou obstination ne pourrait qu'aggraver la situation dans ce territoire et compromettre les multiples liens, anciens et nouveaux, d'amitié et de coopération qui existent entre l'Espagne et la République islamique de Mauritanie.

38. En Indochine, la situation demeure un sujet de vive préoccupation pour mon pays. En dépit de la signature des accords de Paris sur le Viet-Nam, et malgré la cessation des bombardements américains au Cambodge et au Laos, la paix est loin d'être établie. Elle ne saurait l'être tant que les ingérences étrangères se manifestent par un soutien de tout genre au régime de Lon Nol, tant que l'administration de Saigon et ceux qui la soutiennent ne s'engagent réellement à respecter les accords de Paris.

39. En Corée, la division du pays constitue une menace permanente à la paix dans cette région et à la sécurité dans le monde. Le drapeau des Nations Unies continue à être utilisé pour camoufler la présence des troupes étrangères d'occupation en Corée. Le peuple coréen ne peut réaliser son unification indépendante et pacifique que par l'exercice de son droit à l'autodétermination, en l'absence de toute ingérence étrangère.

40. Ces foyers de tension ou d'affrontements sélectifs que je viens d'évoquer ne sont pas les seules limites à la détente. Il existe un autre problème crucial de notre époque, celui de l'écart sans cesse croissant entre les pays développés du nord et les pays en voie de développement du sud. Les structures économiques et monétaires internationales, mises sur pied au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont été conçues en fonction des intérêts exclusifs des pays développés.

41. S'il ne s'agissait, au début, que des intérêts des pays occidentaux, de nos jours – il faut le reconnaître – ce système s'étend aux intérêts économiques des pays développés de l'Est. C'est un système dans le cadre duquel la dépendance des pays en voie de développement est un facteur essentiel de l'accroissement futur des richesses des pays développés.

² Les communiqués de Nouadhibou et d'Agadir ont été publiés ultérieurement dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément no 23*, chap. XIII, annexe, appendice III, sect. A et D, respectivement.

42. Certes, des efforts louables et des progrès ont été réalisés par des institutions internationales comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Fonds monétaire international, mais les relations entre pays développés et pays en voie de développement demeurent toujours des relations de dépendance plutôt que d'interdépendance. L'aide bilatérale ou multilatérale a été en deçà des besoins des pays en voie de développement et est bien loin des objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Avec les fluctuations des prix des matières premières et l'augmentation du prix des produits manufacturés, l'écart déjà scandaleux ne cesse de s'accroître.

43. De telles conditions témoignent de l'absence d'une volonté politique réelle de prendre les mesures nécessaires pour l'instauration, dans l'intérêt de tous les membres, d'une véritable coopération économique internationale. Les pays développés, dans leur intérêt envisagé à long terme, se doivent d'organiser cette coopération sur les bases de l'égalité des Etats et la participation de tous à une oeuvre nécessairement commune. Autrement, la détente restera limitée dans son principe et dans sa portée. Elle pourrait même, à la limite, aboutir à la division du monde, non pas en blocs idéologiques antagonistes, mais en un groupe de pays développés, gendarme international au double plan politique et économique, et en une majorité d'Etats pauvres, enjeu d'affrontements politiques et d'hégémonies militaires.

44. C'est là une appréhension réelle qui s'est dégagée de l'historique quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 8 septembre 1973, et où se sont trouvés réunis 76 pays représentant la très grande majorité de la population mondiale. Cette inquiétude, nettement ressentie à Alger, se justifierait davantage encore si les pays développés, et en particulier les grandes puissances, ne faisaient pas de cette détente un effort réel et engagé pour la paix et le progrès au bénéfice de l'humanité entière.

45. L'Organisation des Nations Unies offre un cadre approprié pour une telle coopération internationale. L'émulation entre les grandes puissances peut s'y manifester non pas par des discours acrimonieux mais par la recherche sincère de solutions aux nombreux problèmes de l'humanité, spécialement par l'amélioration du sort de l'homme et la mise en oeuvre de ses droits. C'est à ce prix que notre organisation, instrument de paix et de compréhension entre les peuples, peut se voir restituer son rôle de facteur de promotion politique, économique et social. L'Organisation des Nations Unies ne saurait être, en effet, que ce que veulent en faire les nations qui la composent. Or, parmi celles-ci, les grandes puissances jouissent de prérogatives si redoutables qu'elles ne peuvent être justifiées si elles n'impliquent pas des devoirs et du respect à l'égard des Etats Membres et à l'égard des résolutions de l'Organisation. Il est vain de décrier l'inefficacité des Nations Unies si ceux qui détiennent la responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité internationales sont les premiers à en bafouer les résolutions pertinentes.

46. Nous formulons le voeu sincère de voir chacun des Etats Membres oeuvrer pour le respect des principes inscrits dans la Charte et pour l'application des décisions prises par

notre organisation. Ainsi renaîtra, pour le plus grand bien de l'humanité, la confiance quelque peu altérée des peuples dans cette organisation.

47. M. SHARP (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations du Canada à l'occasion de votre élection à la présidence. En qualité de représentant de l'Equateur, vous avez joué un rôle actif dans les affaires de l'Amérique latine et dans de nombreux domaines de la coopération mondiale. Nous accueillons avec plaisir votre élection et nous vous offrons nos meilleurs vœux au moment où vous assumez les hautes fonctions de président de la vingt-huitième session.

48. Avec l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, l'Organisation des Nations Unies a fait un autre grand pas vers l'universalité. Le Canada rend hommage à la largeur d'esprit qui a fini par briser l'impasse en Europe et qui a rendu possible l'admission de ces Etats au sein de notre organisation.

49. Le Canada est aussi très heureux de l'admission, en qualité de membre à part entière, du Commonwealth des Bahamas. En tant que pays entretenant depuis longtemps des liens étroits avec les Bahamas, nous sommes convaincus que l'influence de ce nouveau membre s'exercera dans le plus haut intérêt des Nations Unies.

50. L'Organisation des Nations Unies devient universelle. Mais devient-elle aussi un instrument plus efficace pour la réalisation des espoirs et des aspirations de l'humanité ?

51. Depuis notre dernière réunion ici, le très honorable Lester B. Pearson, l'un des architectes de cette organisation, est décédé au Canada. A l'époque pleine d'espoir où lui-même et d'autres travaillaient à la création de l'Organisation des Nations Unies, M. Pearson avait exprimé la crainte qu'avec la disparition des pressions unificatrices de la guerre mondiale l'"orgueil et les préjugés nationaux ne se ressaisissent et que la notion étroite de l'intérêt national ne l'emporte". Ce jugement sur l'avenir ne fut que trop rapidement confirmé. Et pourtant, conscient qu'il était comme tout autre des imperfections de l'Organisation, M. Pearson restait convaincu qu'elle était indispensable pour que le monde puisse s'éloigner, fût-ce lentement et péniblement, de la pauvreté et de la violence des masses.

52. Il est vrai que, dans divers secteurs critiques de la sécurité mondiale, les Nations Unies semblent avoir été dépassées. Ce sont des efforts bilatéraux qui ont contribué essentiellement à améliorer les relations entre les grandes puissances. Des mesures importantes ont été prises en vue d'une plus grande stabilité européenne, grâce à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aux discussions sur la réduction des forces en Europe. L'accord réalisé sur le plan bilatéral entre l'Inde et le Pakistan, qui rétablit les conditions de paix et de coopération future dans le sous-continent, a été chaleureusement accueilli par la communauté mondiale.

53. Tous atteints, dans une certaine mesure, par ces délibérations et ces décisions, nous reconnaissons qu'il

appartient à la nature de notre société que nous n'ayons pas tous l'occasion de participer autant que nous le voudrions à la prise de décisions au sein de cette enceinte mondiale. Le Secrétaire général le disait dans son excellente introduction au rapport annuel :

"Il faut faire ressortir qu'il n'y a pas forcément incompatibilité entre diplomatie bilatérale et diplomatie multilatérale. Elles s'appuient ou devraient s'appuyer l'une sur l'autre, chacune d'elles présentant des avantages particuliers selon la situation. Il n'y a pas qu'une route qui mène à la paix — nous devons les essayer toutes."
[A/9001/Add.1, p. 3.]

Mais nous ne cesserons jamais d'affirmer l'intérêt et la primauté de cette organisation partout où son rôle est indispensable.

54. Tel était le point de vue du Canada à la Conférence internationale sur le Viet-Nam, tenue au début de cette année à Paris. A cette conférence, j'ai tenté d'obtenir que l'Organisation des Nations Unies et son secrétaire général fassent partie intégrante des mécanismes de surveillance de la paix que l'on était en train d'y établir. Ces efforts ont été vains.

55. Après une tentative, pendant cinq mois, de jouer le rôle d'un observateur international impartial, nous avons mis fin à notre participation à la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Viet-Nam, avec un sentiment de déception, mais sans aucune aigreur.

56. Le Canada est disposé à contribuer au maintien et à la surveillance de la paix. Les efforts prolongés et stériles déployés pour utiliser de façon objective ces organismes de paix nous ont cependant enseigné une leçon : c'est que les opérations touchant le maintien et la surveillance de la paix ont de meilleures chances de succès si elles sont exécutées sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations Unies.

57. Nous avons longtemps pensé que le progrès de la technologie, de l'agriculture et des communications entraînerait le progrès des non-privilegiés en leur fournissant un tremplin pour s'arracher à la faim, à la maladie et à l'humiliation. Or le mot "progrès" nous a maintenant tragiquement trahis. L'écart entre riches et pauvres est plus grand que jamais. Les réalisations matérielles sont compromises par une inflation mondiale galopante, par une pollution grandissante, par la pénurie imprévue de certains produits et par les mouvements capricieux de la finance mondiale.

58. Pour le mieux comme pour le pire, nous sommes de plus en plus interdépendants, même si nous conservons jalousement notre indépendance. Aucune nation ne peut résoudre seule le problème de l'inflation. Aucune nation ne peut assurer à elle seule la pureté de son air ou la propreté des eaux qui franchissent librement les frontières politiques. Les défis qui se posent pour chaque Etat souverain sont insurmontables. Ce sont en effet des problèmes universels, auxquels ne peuvent s'appliquer que des solutions universelles. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions sont les seuls organismes possédant l'autorité et la représentation étendue nécessaires pour relever ces défis.

59. Même sur le plan collectif, il s'agit d'impressionnants défis. Nous savons par expérience que conférences, résolutions ou votes officiels ne régleront pas à eux seuls les problèmes de la sécurité internationale – dont le problème du Moyen-Orient n'est pas le moins important. Ils exigent une évaluation profonde et lucide des dimensions des questions dont nous sommes saisis, ainsi qu'une volonté commune de travailler ensemble à les résoudre.

60. De l'avis du Gouvernement canadien, nous devons essayer d'éviter les affrontements stériles et nuisibles qui sont fréquemment le résultat de la procédure officielle de mise aux voix. L'unanimité représente souvent un autre moyen plus efficace. C'est la technique que nous utilisons de plus en plus au cours de nos réunions de chefs de gouvernement du Commonwealth. Les résultats ne sont pas saisissants, mais ils n'en sont pas moins réels. L'unanimité ne signifie pas l'imposition de sa décision par une majorité à une minorité hésitante qui croit ses intérêts vitaux en jeu; elle signifie la reconnaissance commune de ce qui devrait se faire et de ce qui peut se faire. A mon avis, nous attachons beaucoup trop d'importance au résultat numérique de chaque vote. Les votes n'apaisent guère la faim.

61. Il y a eu trois années de sécheresse consécutives dans certaines parties de l'Afrique et du sous-continent asiatique, ainsi que des périodes anormalement défavorables à la production agricole dans beaucoup d'autres parties du monde. Jusqu'ici, seuls quelques Etats producteurs de denrées alimentaires – parmi lesquels le Canada – disposaient de stocks excédentaires, mais ces stocks eux-mêmes ont fluctué selon les conditions climatiques et les besoins internationaux. Les efforts déployés depuis des années pour créer des banques alimentaires ont généralement été infructueux.

62. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]³ vient maintenant d'avancer une proposition concrète afin d'assurer le ravitaillement en vivres de la population mondiale. Le succès de ce projet dépendra directement de l'effort déployé par chaque nation en vue d'adapter sa production alimentaire et sa politique de stockage à la réalisation des objectifs visés. J'exhorte tous les Etats – et non pas les seuls producteurs traditionnels d'excédents alimentaires – à appuyer la FAO et à coopérer avec elle dans la réalisation de cette tâche. Nous avons noté avec grand intérêt la proposition faite hier par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis en vue de convoquer une conférence mondiale de l'alimentation en 1974 [2124^e séance]. Au Canada, nous avons hâte de discuter ce projet en détail, car nous devons avoir pour objectif d'éloigner le terrible spectre de la famine qui menace des millions d'hommes.

63. Le Canada a soutenu le dynamisme renouvelé qui, au cours de ces dernières années, a permis d'élargir et de transformer le Conseil économique et social. L'élection du Canada par le Conseil comme membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe a marqué un changement important pour notre pays et pour nos relations avec l'Europe. L'une des principales responsabilités du Conseil économique et social, élargi et revivifié, est de réaliser avec succès le programme d'action de la

Stratégie internationale du développement que cette assemblée a adopté pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Cette stratégie n'est ni parfaite ni immuable. L'évaluation s'en est déjà révélée ici même difficile et ardue. Ce n'est pas, toutefois, une tâche impossible à remplir et j'espère qu'elle deviendra plus facile au fur et à mesure que nous nous rendrons mieux compte des exigences de la Stratégie.

64. Nous faisons face à d'autres problèmes angoissants et universels que seule la coopération internationale peut régler. L'année dernière, j'ai insisté sur la question du terrorisme⁴ et j'estime que je dois faire de même cette année. La civilisation réclame à grands cris que la communauté internationale prenne des mesures visant à assurer la protection des innocents contre les actes de violence prémédités.

65. Depuis l'année dernière, les initiatives prises à l'échelle internationale afin de combattre le terrorisme ont pris une certaine ampleur dans diverses organisations et divers organismes internationaux. Pour ne citer qu'un exemple, plus de 86 Etats ont signé la Convention de La Haye de 1970 relative à la piraterie aérienne⁵. Il est encourageant de noter qu'un nombre sans cesse croissant d'Etats de toutes les parties du monde et de toutes les idéologies politiques viennent ajouter leur nom à la liste de ceux qui ont ratifié le document en vue de combattre ces actes d'interférence illicites commis aux dépens de l'aviation civile. Toutefois, le terrorisme n'a pas été éliminé; il demeure une épée à deux tranchants qui à la fois sape les bases de l'ordre international et tranche la main qui l'agite. Nous demanderons à toutes les nations et à l'Assemblée générale de décider des mesures à prendre pour combattre les actes de terrorisme.

66. La terreur présente une autre facette: l'empoisonnement nucléaire et la menace ultime d'une immolation nucléaire. Bien qu'une décennie se soit écoulée depuis la mise en vigueur du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires⁶, aucun progrès n'a été accompli concernant l'interdiction totale de ces essais, objectif ultime des signataires de ce traité. En dépit des perspectives heureuses touchant la sécurité internationale qui résultent de l'adoption d'accords relatifs à la limitation des armes stratégiques, aucune des superpuissances, hélas, n'a laissé entendre qu'elle était disposée à limiter ses essais nucléaires souterrains ou à entreprendre des négociations actives visant à la conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais; en outre, deux grandes puissances ont poursuivi leurs essais nucléaires dans l'atmosphère, malgré la réprobation de l'opinion publique partout dans le monde.

67. La dimension mondiale est claire et frappante dans l'utilisation que nous faisons des océans. Les Etats côtiers doivent protéger leurs intérêts économiques et écologiques. D'autre part, il doit exister certaines libertés traditionnelles de la mer pour faciliter les échanges mondiaux. Nous

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières*, 2044^e séance, par. 36 à 38.

⁵ Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, signée à La Haye, le 16 décembre 1970.

⁶ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

³ Voir le document de la FAO, C 73/17.

continuons de croire que ces éléments du droit de la mer ne sont pas irréconciliables et qu'un juste équilibre peut et doit être réalisé. Le Canada estime que ces droits, indispensables au bien-être de tous les Etats riverains – pays en voie de développement ou pays industrialisés –, peuvent être exercés en tenant compte des droits des autres utilisateurs légitimes des océans, c'est-à-dire de l'ensemble de l'humanité. Un nouvel ordre international qui reconnaisse à la fois les droits fondamentaux et les responsabilités des Etats à l'égard des océans peut émerger – et nous espérons qu'il émergera – de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, si telle est la volonté des gouvernements réunis ici.

68. De même, l'espace extra-atmosphérique offre d'intéressantes perspectives qui permettront de répondre à divers besoins relatifs à la gestion des ressources, des communications et de l'éducation. Ces bienfaits éventuels ne peuvent se traduire dans la réalité pour tous les peuples que grâce à la recherche de formes nouvelles et audacieuses de coopération internationale. Je crois que, grâce à l'Organisation des Nations Unies, nous avons franchi la première étape dans cette direction.

69. L'an dernier, l'Assemblée générale a accepté l'offre du Canada d'être l'hôte, à Vancouver, de la conférence sur la question pressante et vitale des établissements humains [*résolution 3001 (XXVII)*]; la Conférence-Exposition des Nations Unies sur les établissements humains est prévue maintenant pour 1976. Nous sommes très heureux que l'Assemblée générale ait répondu si chaleureusement à cette invitation et nous sommes encouragés par la coopération et l'enthousiasme manifestés lors des préparatifs initiaux de la conférence.

70. Nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, pourtant, dans certaines régions de l'Afrique australe, des régimes minoritaires attendent encore aux droits fondamentaux de l'homme en s'opposant de façon soutenue aux efforts visant à créer l'égalité de tous les hommes. Le Canada reconnaît le bien-fondé de la lutte pour ces droits et pour l'autonomie dans cette partie du monde et il étudie les façons d'élargir son aide humanitaire à ceux qui participent à ces efforts. Cet anniversaire de la Déclaration pourra être célébré d'une façon positive si chaque nation se préoccupe d'assurer le respect des droits fondamentaux à toute la population. Mais un tel intérêt doit se traduire par des réalisations.

71. Dans son occupation de la planète, l'humanité a manqué de sagesse et de vision. Notre cupidité, notre indifférence et notre ignorance nous acheminent à toute allure vers un désaccord total avec notre environnement essentiel. L'exploitation de nos ressources naturelles a été incessante, aveugle et excessive. L'air et l'eau deviennent empoisonnés et viciés. Nous remplissons mal notre tâche de fournir à des millions d'habitants de la nourriture et des vêtements. Nous sommes incapables de vivre en paix ensemble ou de partager nos richesses en permettant à tous de vivre dans la dignité.

72. Même s'il ne fait pas de doute que les organismes des Nations Unies peuvent agir – et agissent en fait – avec célérité dans certaines circonstances, on ne peut accuser

l'Organisation de toujours aborder les problèmes avec un empressement malséant. Trop de questions semblent revenir chaque année à l'ordre du jour. Certes, nous avons réalisé des progrès. L'universalité sans cesse croissante de l'Organisation, comme je l'ai déjà fait remarquer au début, en est un exemple frappant.

73. Mais il nous faut éveiller un sentiment d'urgence, un sentiment collectif d'urgence face aux problèmes énormes qui se posent à l'humanité et à cette organisation. Dans notre course contre la pauvreté et la faim, le terrorisme et les armes, la pollution et le sectarisme, nous avons trop tendance à oublier qu'il ne faut pas compter avec le temps.

74. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation soviétique, je voudrais vous féliciter d'avoir été élu président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans l'accomplissement de vos fonctions, vous pouvez compter sur notre ferme intention de contribuer à la réussite de la session actuelle. L'Union soviétique fait tout son possible pour que chaque session de l'Assemblée générale aboutisse à des résultats réels propres à raffermir la paix et la sécurité des peuples.

75. L'année passée a été riche en grands événements internationaux. Certains d'entre eux, même pris séparément, constituent des jalons historiques. Mais leur principale caractéristique commune, c'est qu'ils marquent et soulignent une orientation nouvelle vers la détente et la coopération pratique, après une longue période de tension dans le monde. Considérée de ce point de vue, l'année écoulée peut être qualifiée, en un certain sens, de cruciale.

76. On a mis fin à la guerre au Viet-Nam. On a étouffé les flammes d'un foyer de guerre des plus dangereux. La juste cause du peuple vietnamien a triomphé.

77. En Asie du Sud, des initiatives sont prises pour atténuer la tension qui, dans le passé, a plus d'une fois dégénéré en conflit ouvert. Il faut se féliciter que les trois Etats de ce sous-continent, l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh, se soient engagés dans cette voie.

78. Des changements favorables dans le climat européen apparaissent de plus en plus nettement. En fait, la normalisation des relations entre les Etats de l'Est et de l'Ouest de l'Europe est bien proche. Nous exprimons l'espoir que personne ne dressera d'obstacles artificiels à l'aboutissement de ce processus. La convocation de la Conférence paneuropéenne⁷ a marqué le début d'une nouvelle étape extrêmement importante vers la sécurité et l'établissement d'une coopération pacifique à l'échelle de tout le continent.

79. Le risque diminue d'un affrontement global entre les deux systèmes sociaux du monde, qui ne manquerait pas d'entraîner l'humanité tout entière dans une catastrophe effroyable. C'est ainsi que dans tous les pays on se réjouit de l'Accord entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur la prévention de la guerre nucléaire⁸, signé lors de la visite effectuée aux

⁷ Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

⁸ Signé à Washington le 22 juin 1973.

Etats-Unis par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, L. I. Brejnev.

80. A présent, le principe de la coexistence pacifique n'est pas seulement reconnu comme la seule base possible des relations mutuelles entre pays socialistes et pays capitalistes; de plus en plus, il passe dans la pratique et se traduit par la conclusion de traités et d'accords. Le processus de détente s'étend et s'intensifie, englobant un nombre d'Etats toujours plus grand et atteignant des domaines toujours plus importants de leurs relations mutuelles.

81. On peut donc espérer, comme l'a souligné Léonid Ilitch Brejnev, dans son récent discours, que "la détente actuelle, loin d'être un phénomène passager, constitue le début d'une transformation fondamentale des relations internationales".

82. En Union soviétique, l'amélioration de la situation internationale est accueillie avec une satisfaction particulière. Non, bien entendu, que les autres peuples aspireraient moins à la paix que le peuple soviétique, mais parce que la tendance croissante vers la détente et la coopération confirme à nos yeux la justesse de la politique extérieure qu'a toujours suivie l'Union soviétique.

83. La paix et l'amitié entre les peuples, telle a toujours été la devise et l'objectif constant de la politique extérieure soviétique. Cet objectif a été défini par le fondateur de l'Etat socialiste soviétique, le chef de son premier gouvernement, V. I. Lénine. C'est cet objectif qui a inspiré, et continue d'inspirer, les directives de politique extérieure de tous les congrès du parti communiste de l'Union soviétique. C'est précisément à ces positions que notre pays s'en est tenu dans toutes les circonstances, quelle que soit sa situation du moment sur le plan international. Tout homme exempt de préjugés doit maintenant reconnaître que cette politique de l'Union soviétique tient non pas à des considérations d'opportunité, mais à la nature même de notre régime social et qu'il s'agit là d'une politique constante à long terme.

84. Le cours suivi depuis quelques années par les événements internationaux prouve que l'établissement d'une paix durable sur la terre a cessé d'être un idéal, noble mais lointain, pour devenir l'objectif parfaitement réalisable d'une politique pratique.

85. Il est non moins évident que les résultats positifs obtenus jusqu'ici ne l'ont pas été sans peine.

86. En effet, chaque action internationale ayant contribué à la détente a exigé des efforts vigoureux et soutenus. Il en est résulté parfois des traités ou des accords qui tiennent sur deux ou trois pages de papier à en-tête officiel. Mais quelle dépense d'énergie humaine représente chacun des articles, chacun des paragraphes de ces textes ! Ils ont généralement donné lieu à des recherches intenses, à des discussions, à des négociations ardues. Quelques journées d'une visite officielle ou d'une conférence internationale viennent couronner le travail de longues années.

87. Il n'existe évidemment pas de gouvernement qui ne déclare vouloir la paix, une paix durable et même une paix éternelle. Mais pour que ces déclarations ne restent pas

l'expression d'un rêve, il est indispensable de les faire passer dans les faits par un travail quotidien et persévérant.

88. C'est précisément à cette fin que l'Union soviétique et ses alliés lancent un appel. Mais ils ne se bornent pas à lancer un appel; coopérant étroitement entre eux et tenant compte de l'évolution de la situation internationale, ils prennent des initiatives précises. Au cours de la récente réunion, en Crimée, des dirigeants des partis communistes et ouvriers des pays socialistes, on a souligné qu'à l'heure actuelle il importe de renforcer, par l'action conjuguée de tous les Etats intéressés, les progrès réalisés dans les relations internationales, de mettre en oeuvre les uns après les autres les accords et traités conclus et d'avancer fermement vers le but essentiel qui consiste à assurer une paix durable.

89. Nul n'ignore que la détente a des adversaires dont il ne faut pas sous-estimer la force. Il importe aussi de lutter contre une certaine inertie, car il s'agit de résoudre des problèmes qui se sont accumulés au fil des années, parfois même au fil des décennies.

90. Mais plus nombreux encore sont les partisans de la détente internationale, et il faut faire en sorte que leur activité, loin de diminuer, s'intensifie.

91. Dans beaucoup de pays capitalistes, une tendance se manifeste et s'affirme de plus en plus vers l'élargissement de la coopération avec les Etats socialistes. Les hommes politiques clairvoyants de ces pays, jugeant la situation dans le monde avec le réalisme et le sérieux qui s'imposent, se montrent prêts à coopérer à l'élaboration de solutions qui tiennent compte équitablement des intérêts de chacun. Point n'est besoin de prouver ce que peuvent y gagner non seulement les Etats directement concernés, mais aussi la cause de la paix en général.

92. Dans le contexte de la détente, les Etats non alignés et neutres voient s'élargir la possibilité d'influencer favorablement l'évolution de la situation internationale. Nombre d'initiatives utiles, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ont été prises grâce à l'influence politique de ces pays. Par ses résultats, la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger, a montré à nouveau que, lorsque ses membres préconisent la détente et la coopération et se dressent contre les forces d'agression et d'oppression des peuples, leur voix se fait entendre d'une manière convaincante et pleine d'autorité.

93. Par sa nature même, la détente ne peut pas se borner à améliorer les relations entre quelques Etats ou quelques régions géographiques. Pour être irréversible, elle doit entrer dans les préoccupations de tous les Etats, devenir, en définitive, universelle.

94. L'Organisation des Nations Unies compte 135 Etats Membres. Tous, en entrant à l'Organisation des Nations Unies, se sont engagés, conformément à la Charte, à maintenir la paix et la sécurité internationales. Si tout ce potentiel de paix pouvait être utilisé, quel élan prendrait la marche de tous les peuples vers une sécurité solidement établie !

95. On entend parfois dire que, puisque l'Union soviétique et les Etats-Unis améliorent leurs relations mutuelles et concluent des accords importants qui contribuent à atténuer la tension internationale, les autres Etats ne peuvent qu'adopter une attitude d'attente passive. D'aucuns vont même jusqu'à semer insidieusement des soupçons en prétendant que, dans tout cela, les intérêts des pays tiers risquent d'être lésés.

96. Non seulement des affirmations de ce genre déforment les faits, volontairement ou non, mais elles ne peuvent dans la pratique qu'entraver les initiatives et freiner la détente.

97. Peut-on concevoir champ d'action plus vaste que celui qui s'ouvre aux forces de la paix ? Il y a là d'immenses possibilités pour tous les pays. Chaque Etat, grand ou petit, est responsable de la sécurité internationale dans le monde entier. Toute la question est de savoir où mène sa politique, si elle contribue ou si elle fait obstacle à la détente.

98. Il est important de tracer les itinéraires politiques qui doivent conduire à la détente, mais il est non moins important de les suivre effectivement. Les efforts à entreprendre dans ce sens ne dépendent pas seulement des cabinets ministériels. Ils doivent s'appuyer sur une large et inlassable action en faveur de la paix des forces sociales les plus diverses. Parlementaires et hommes d'affaires, partis politique et syndicats, unions de jeunes et organisations féminines, associations d'anciens combattants, savants et artistes, tous ont un rôle à jouer à cet égard, à condition d'être résolus à travailler pour la paix. Le mouvement en faveur d'une paix durable exige que des millions et des millions de gens y prennent part.

99. L'année passée, la situation dans le monde s'est certainement améliorée. Elle est infiniment plus favorable qu'il y a cinq ou dix ans. Mais l'horizon international s'en trouve-t-il pleinement dégagé ? Il s'en faut de beaucoup.

100. Des menaces de guerre existent encore dans certaines régions du monde. Dans les unes, les armes parlent; dans les autres, elles sont prêtes à entrer en action.

101. La situation en Indochine demeure préoccupante. Actuellement, les hostilités y ont un caractère relativement limité, mais la tension dans cette région ne disparaîtra complètement qu'à la suite d'un règlement politique conforme aux droits et aux intérêts légitimes de tous les peuples d'Indochine.

102. La clef du problème réside dans l'observation stricte par toutes les parties des accords de Paris sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, dans le respect des arrangements conclus au Laos, dans la possibilité à donner au peuple du Cambodge de régler, comme il l'entend, ses affaires intérieures, sans ingérence étrangère.

103. Fidèle à ses convictions internationales, l'Union soviétique continuera à fournir l'assistance et l'appui nécessaires à la République démocratique du Viet-Nam et à se tenir aux côtés des forces patriotiques de l'Indochine.

104. Il faut une fois de plus tourner notre attention sur le Moyen-Orient où, pour parler franchement, la situation est

dangereuse en raison de l'agression persistante d'Israël. Peut-on vraiment se tranquilliser parce que le feu couve au lieu de flamber ? Les flammes de la guerre risquent de jaillir à tout moment, et qui pourrait prévoir ce qui s'ensuivra ?

105. Sous les yeux du monde entier, l'agresseur s'est emparé de terres étrangères et continue de les conserver par la force. Les règles du droit international sont ainsi foulées aux pieds. Il suffit de rappeler les récentes provocations contre les pays arabes voisins, condamnées tout récemment une fois encore par le Conseil de sécurité. Et il ne s'agit pas là de l'acte de démence ou de désespoir d'une poignée d'hommes, mais d'une politique délibérée de l'Etat d'Israël.

106. Pas un Arabe n'admettra qu'il doit s'accommoder de la situation actuelle. Les Etats arabes victimes de l'agression impérialiste ne veulent qu'une chose : recouvrer ce qui leur a été enlevé par la force; et ils ont raison.

107. L'Union soviétique est, comme par le passé, convaincue que le problème du Moyen-Orient peut être résolu. Pour cela, il existe une base : les résolutions bien connues du Conseil de sécurité. Elles ont l'appui de la majorité écrasante des Etats Membres de notre organisation, comme l'a confirmé la récente discussion du problème du Moyen-Orient, au sein des Nations Unies. En refusant de se prêter à un règlement, l'agresseur devient de plus en plus provocant.

108. Il faut tout faire pour que, en définitive, Israël aussi bien que les pays et les milieux qui protègent sa politique actuelle comprennent qu'une attitude plus réaliste est indispensable et qu'ils doivent s'engager dans la voie d'une solution pratique du problème.

109. Quant à l'Union soviétique, sa position est claire : la situation dans le Moyen-Orient doit être réglée sur la base du retrait complet – je dis bien complet – des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, ainsi que du respect de l'indépendance et des droits inaliénables des Etats et des peuples de cette région, y compris le peuple arabe de Palestine. Nous avons pour objectif essentiel et dominant au Moyen-Orient de contribuer à y établir une paix juste et durable. L'Union soviétique le déclare nettement à nouveau du haut de la tribune des Nations Unies.

110. Pour donner une juste perspective à une politique où le jeu de divers facteurs est particulièrement complexe, il est nécessaire de juger les événements dans toute leur plénitude et leur évolution. C'est d'autant plus vrai pour la phase actuelle, pleine de dynamisme et de contrastes.

111. Si l'on examine les problèmes en suspens hors du contexte des résultats positifs déjà obtenus, il est facile de tomber dans un extrême en niant toute possibilité de résoudre des problèmes aigus et difficiles. Mais nous sommes convaincus qu'on ne doit pas envisager de cette manière les faits de la vie internationale, y compris les activités de l'Organisation des Nations Unies.

112. L'autre extrême, tout aussi stérile, consisterait à présenter la situation sous un jour trop rose, à ne pas voir que ce qui reste à faire dépasse de beaucoup ce qui a été fait.

113. Ces deux attitudes extrêmes sont mauvaises. Tout Etat, tout gouvernement, tout homme politique ayant conscience de ses responsabilités doit considérer qu'il a pour premier devoir, sur le plan international, de travailler activement en faveur de la paix.

114. On pourrait énumérer nombre de problèmes qui demandent d'urgence une solution. Certes, les Nations Unies s'en occupent. Mais combien d'entre eux sont résolus au fond ? La réponse à pareille question serait sans doute bien peu satisfaisante. Il faut reconnaître qu'avec le temps certains problèmes se compliquent au lieu de se simplifier. En en ajournant l'examen, on en rend la solution plus difficile.

115. Le problème primordial, c'est la prolongation de la course aux armements. Le perfectionnement des moyens de destruction massive, l'accumulation des stocks d'armes, ont depuis longtemps dépassé la limite à partir de laquelle leur emploi devient absurde car, ainsi que l'avait déjà prévu Lénine il y a un demi-siècle, il en résulte "une détérioration des conditions mêmes de l'existence de la société humaine". Le danger que présente l'accroissement des arsenaux militaires semble, à tous, évident et pourtant il a fallu attendre ces dernières années pour qu'il soit possible de prendre seulement les premières mesures – je dis bien seulement les premières mesures – en vue d'une limitation de la course aux armements.

116. Il serait faux de sous-estimer l'importance des mesures déjà adoptées. Elles opposent en effet certains obstacles à une prolifération effrénée des armements, et surtout de leurs types les plus destructeurs.

117. Dix ans se sont écoulés depuis la signature du Traité de Moscou interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau⁹, le premier de la série des traités qui ont suivi. Le refus de certains pays d'y adhérer ne saurait réduire à rien l'avantage certain que ce traité offre aux peuples.

118. L'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] a été largement reconnue. Il est devenu, lui aussi, un moyen efficace de limiter les armements nucléaires.

119. On est parvenu à prévenir l'installation d'armes nucléaires dans des milieux importants tels que le fond des mers et des océans et l'espace extra-atmosphérique. Un des types d'armes les plus meurtriers – les armes bactériologiques – est interdit et aboli.

120. Tout récemment, une étape importante a été franchie : à la suite des accords soviéto-américains que l'on sait, des limitations réciproques concernant les armes stratégiques ont été fixées et les principes de négociations sur de nouvelles limitations des armements stratégiques ont été établis. Venant s'ajouter à un acte historique tel que la conclusion entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique de l'Accord sur la prévention de la guerre nucléaire, ces arrangements contribuent largement à assainir le climat international.

⁹ Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, n° 6964, p. 43.

121. Mais des efforts sont encore nécessaires, qui ne sauraient naturellement se limiter à ceux de deux puissances nucléaires, même s'il s'agit des plus fortes sur le plan militaire. Notamment, nous nous féliciterions que d'autres Etats adhèrent aux principes du non-recours à la force et de l'application de mesures efficaces destinées à éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire, principes énoncés en commun par l'Union soviétique et les Etats-Unis; ce serait en effet particulièrement important pour assurer une paix durable dans le monde entier.

122. Actuellement, d'immenses ressources sont consacrées à des fins militaires. Des programmes militaires ne cessent d'être élaborés.

123. Depuis le début des activités de l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique cherche à infléchir le cours des événements vers le désarmement. Nous avons toujours souligné, en tant qu'objectif primordial, la nécessité d'interdire les armes nucléaires et de limiter à des fins exclusivement pacifiques l'utilisation de l'énergie nucléaire. Il n'est pas superflu de rappeler que, dès 1946, première année du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, l'Union soviétique a déposé sur la table des négociations un projet de convention internationale interdisant la production et l'emploi des armes utilisant l'énergie atomique à des fins de destruction en masse¹⁰, convaincue qu'elle répondrait ainsi à ce que les aspirations et la conscience des peuples exigeaient.

124. Que de discussions ont eu lieu depuis lors ! Que de résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les divers comités et commissions ! Si le sujet n'était pas aussi grave, on pourrait ironiser à propos des morceaux de papier qui ont été ainsi consommés. Mais il reste que la situation a peu changé.

125. Personne ne songera à nier que les problèmes de désarmement soulèvent de grandes difficultés. Mais les problèmes internationaux que l'on a réussi à résoudre jusqu'ici semblaient, au début, eux aussi insurmontables. Ce n'est donc pas en évoquant des difficultés objectives qu'on fait apparaître l'essentiel. C'est de politique qu'il s'agit. Or, la responsabilité de la politique incombe aux hommes et, en premier lieu, à ceux qui sont au pouvoir, à ceux qui tiennent les rênes de l'Etat.

126. Il semble inutile de fouiller dans le passé, d'analyser toutes les propositions qui ont été présentées, d'examiner la position de tel ou tel Etat. Tout cela est suffisamment connu. On a entendu dans cette enceinte même bon nombre de discours sur le désarmement.

127. Mais nous avons tous aujourd'hui une plus grande expérience qu'hier pour résoudre les problèmes internationaux. Elle nous indique que, dans le domaine du désarmement aussi, on peut réaliser des progrès dans certains secteurs. Il suffit d'appliquer un principe reconnu sans doute par tous, à savoir qu'il ne faut pas proclamer la théorie du "tout ou rien", mais qu'il faut sélectionner un à un les problèmes sur lesquels l'accord est déjà possible à l'étape actuelle, et les résoudre. L'expérience a montré que,

¹⁰ Voir *Documents officiels de la Commission de l'énergie atomique, première année, no 2, 2^e séance, p. 26 à 28.*

même pour les questions les plus délicates du point de vue de la sécurité des Etats, celles qui ont trait aux types d'armes principaux – fusées ou armes nucléaires –, cette méthode est justifiée. N'est-ce pas là l'idée dont s'inspirent les accords soviéto-américains en question ?

128. Un autre point est certain : ces accords n'auraient pas été possibles s'ils avaient placé l'une des parties dans une situation d'inégalité et si le principe d'une sécurité égale n'avait pas été observé de la manière la plus scrupuleuse.

129. Mais si deux pays ont pu commencer, sur cette base, à limiter les armements, pourquoi cinq puissances ne pourraient-elles pas en faire autant, toujours à la condition, bien entendu, que la sécurité d'aucune d'entre elles n'en souffre ? Et s'il en allait ainsi, pourquoi ne pas utiliser une méthode pareille pour un plus grand nombre de pays ? Plus nombreux seront les Etats qui participeront à une solution pratique du problème du désarmement, plus sensibles en seront les avantages pour la sécurité de tous les peuples.

130. En outre, les progrès réalisés sur la voie de la détente permettent, à notre avis, d'affecter dès maintenant des ressources supplémentaires considérables à l'aide aux pays en voie de développement.

131. C'est en raison de toutes ces considérations que l'Union soviétique propose d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, en tant que problèmes important et urgent, un point intitulé "Réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement".

132. Si notre proposition était acceptée par tous, si l'Assemblée générale adoptait une résolution à ce sujet, nous pourrions atteindre un bon et utile résultat.

133. Comme chacun sait, les Etats membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies supportent la plus lourde charge de dépenses militaires. Notre proposition en tient compte.

134. A notre avis, on pourrait prendre comme point de départ de la réduction envisagée le montant des budgets militaires pour l'année 1973. La part des ressources ainsi dégagées, qui serait affectée à l'assistance aux Etats en voie de développement, pourrait être, par exemple de 10 p. 100.

135. Il va sans dire que la réalisation d'une telle initiative exigerait la participation de tous les Etats membres du Conseil de sécurité, sans exception. Il serait en outre souhaitable que d'autres Etats possédant un grand potentiel économique et militaire réduisent aussi leur budget militaire.

136. Nous proposons que les ressources affectées à l'assistance économique aux pays en voie de développement aillent d'abord aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui ont beaucoup souffert cette année de grandes catastrophes naturelles, telles que la sécheresse ou les inondations.

137. La répartition des ressources en question devrait s'effectuer sur une base équitable. Le montant des fonds

attribués à chaque pays et les délais de leur remise pourraient être fixés par un comité international provisoire comprenant des représentants des pays en voie de développement, des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et des pays qui auraient réduit leur budget militaire.

138. Il est évident que la réduction des dépenses militaires profiterait également aux Etats qui y procéderaient. Elle leur permettrait en effet d'affecter des ressources importantes aux besoins pacifiques de leurs peuples et à l'élévation de leur niveau de vie.

139. L'Organisation des Nations Unies dispose de bons moyens pour mener des activités fructueuses en faveur de la paix dans bien des domaines essentiels.

140. En particulier, lors de sa session précédente, l'Assemblée générale s'est prononcée à une vaste majorité en faveur de la solution de deux grands problèmes concernant, l'un, le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires [*résolution 2936 (XXVII)*], l'autre, la Conférence mondiale du désarmement [*résolution 2930 (XXVII)*].

141. Mais tous les Etats tiennent-ils compte de cette volonté clairement exprimée des peuples, de l'opinion de la majorité écrasante des pays Membres de l'Organisation des Nations Unies ? On ne peut, malheureusement, pas l'affirmer. Chacun sait que certains gouvernements ont adopté une position qui entrave l'exécution des décisions prises.

142. L'Union soviétique estime que la mise en oeuvre la plus prompte possible de la déclaration solennelle de l'Assemblée générale, faite au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sur le non-recours à la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires serait un moyen efficace pour faire de l'un des principes de la Charte des Nations Unies une loi de la vie internationale. A cette fin, il serait indispensable que le Conseil de sécurité prenne une décision énergique en la matière.

143. Pour sa part, l'Union soviétique est prête à s'entendre avec toutes – je dis bien toutes – les puissances nucléaires et à conclure avec elles, dans la forme appropriée, des engagements mutuels de non-recours à la force, y compris l'interdiction simultanée d'utiliser les armes nucléaires.

144. Le moment est venu de préparer concrètement la Conférence mondiale du désarmement. Les conditions doivent être enfin réunies pour que le Comité spécial chargé par la résolution pertinente de l'Assemblée générale de préparer cette conférence puisse s'acquitter de sa tâche. Point n'est besoin de souligner qu'il est souhaitable que toutes les puissances nucléaires prennent part aux travaux de ce comité.

145. Certains prétendent que la Conférence mondiale du désarmement ne pourra pas faire oeuvre utile à cause du grand nombre de ses participants. Mais qui a dit que les problèmes complexes doivent nécessairement être réglés par deux ou trois Etats, qu'une grande conférence internationale ne peut aboutir à un accord ?

146. Nous ne nous berçons pas de l'illusion que la Conférence mondiale du désarmement pourra trancher d'un seul coup toutes les questions à examiner. Qu'elle dure plusieurs mois, ou même plusieurs années, il n'y pas de raison de s'y opposer si elle doit contribuer à la solution pratique de problèmes de désarmement venus à maturité.

147. On prétend aussi que la Conférence risquerait d'empêcher la recherche de solutions qui intéressent un nombre plus limité d'Etats. Ces craintes nous paraissent sans fondement. Des négociations multilatérales ne peuvent que favoriser des négociations bilatérales, et vice versa.

148. La détente et l'organisation de la coopération pacifique datent non de quelques décennies, mais seulement de quelques années. Et pourtant cette courte période a été chargée d'événements qui ont profondément modifié la situation dans le monde.

149. On n'a pas encore oublié le temps où les relations de l'Union soviétique étaient tendues avec les principaux pays capitalistes et même nettement hostiles avec certains d'entre eux. Tout le monde ne se réjouit pas que cette époque soit révolue. Mais tous ceux qui ont à coeur la cause de la paix se félicitent de voir ces relations prendre un nouveau cours.

150. Depuis plusieurs années déjà, l'Union soviétique et la France entretiennent des relations établies sur une base rationnelle et solide. Les deux pays ont ainsi acquis une expérience utile, profitant des éléments positifs qu'apporte la détente pour développer tant leurs rapports bilatéraux que leur coopération politique dans les affaires internationales, surtout dans celles de l'Europe. C'est un résultat auquel l'Union soviétique attache un grand prix.

151. Le changement radical qu'ont apporté l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne dans leurs relations réciproques prouve que les deux Etats s'inspirent non pas de considérations conjoncturelles, mais des intérêts à long terme de leurs peuples, des intérêts de la paix en Europe. L'esprit réaliste a également prévalu dans l'attitude de la République fédérale d'Allemagne à l'égard des problèmes qui l'opposèrent pendant longtemps à la République populaire de Pologne et à la République démocratique allemande. De nombreux obstacles ont été levés pour l'établissement de relations normales entre la République fédérale d'Allemagne et les pays socialistes d'Europe bien que tout le monde dans la République fédérale d'Allemagne n'approuve pas, de toute évidence, cette orientation politique. L'influence des forces restées fidèles à une ancienne politique qui n'a plus d'avenir continue de s'y faire sentir.

152. Il y a quelques jours, l'Assemblée générale a félicité les représentants de la République démocratique allemande et ceux de la République fédérale d'Allemagne à l'occasion de l'admission de ces deux Etats indépendants et souverains au sein de l'Organisation des Nations Unies. C'est là l'un des indices principaux des changements qui se produisent actuellement dans le monde. Nous saluons chaleureusement la présence dans cette salle de la délégation de la République démocratique allemande soeur, et c'est avec satisfaction que nous voyons également ici la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

153. Il est facile de mesurer l'importance d'un tel fait historique, à savoir que l'Assemblée générale des Nations Unies, conformément aux recommandations du Conseil de sécurité, a décidé avec enthousiasme d'admettre les deux Etats allemands dans l'Organisation des Nations Unies. Cela prouve tout simplement que cette décision était mûre depuis longtemps. Elle répond non seulement aux intérêts de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, mais aussi à ceux de tous les Etats du monde.

154. En 18 mois ou deux ans, les rapports entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique se sont considérablement développés. Les négociations soviéto-américaines à l'échelon supérieur, lors de la visite à Moscou du président Nixon, en mai 1972, et lors du séjour que L. I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, a fait cette année aux Etats-Unis, ont jeté les bases solides d'une évolution des relations entre les deux pays, qui correspond pleinement au principe de la coexistence pacifique, avec les immenses possibilités qu'ouvre celle-ci. Dans divers domaines, une série d'accords ont été conclus. Tous ont été rendus publics; ils n'appellent pas de commentaires. Et ces arrangements ne restent pas sur le papier : on déploie une grande activité pour leur donner des effets pratiques.

155. Il est foncièrement important que, en améliorant leurs rapports, l'Union soviétique et les Etats-Unis tiennent mutuellement compte du caractère opposé du régime social et de l'idéologie des deux Etats, étant bien entendu que le rapprochement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis n'est dirigé contre personne, ne porte atteinte aux intérêts de personne.

156. L'Union soviétique est convaincue que, si les deux parties s'en tiennent fidèlement à tous leurs engagements, notamment au strict respect du principe essentiel des relations internationales, celui de la non-ingérence mutuelle dans les affaires intérieures – principe dont nous nous inspirons –, les rapports soviéto-américains seront un facteur positif permanent de la paix internationale, ce qui revêt une importance historique.

157. Les relations entre l'Union soviétique et le Japon ne sont pas au point mort. L'Union soviétique a l'intention de continuer à faire en sorte qu'elles deviennent vraiment des relations de bon voisinage et de coopération, ce qui est tout à fait possible si les deux pays tiennent compte des intérêts fondamentaux et à long terme de la paix et de la sécurité en Extrême-Orient.

158. L'Union soviétique est prête à resserrer ses relations, en vue d'une coopération mutuellement avantageuse, avec tous les pays d'Europe et des autres continents qui, de leur côté, manifestent la même volonté, qu'il s'agisse de résoudre les problèmes politiques internationaux actuels, de conclure des accords économiques de grande envergure, de faire des efforts concertés pour tirer profit du progrès scientifique et technique ou de procéder à l'échange mutuel de valeurs spirituelles.

159. La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte le jour où débutait la deuxième phase de la

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il s'agit là d'une tentative sans précédent. Pour la première fois, tous les Etats européens, les Etats-Unis et le Canada se trouvent réunis autour d'une même table pour élaborer ensemble des mesures susceptibles de contribuer à assurer un avenir pacifique aux peuples européens pour une période historiquement prévisible.

160. L'Union soviétique envisage avec beaucoup d'optimisme les travaux de la Conférence. Les participants ont déjà su trouver un certain langage commun; chacun d'eux comprend en tout cas que la Conférence se trouve en face de problèmes d'une grande importance qui exigent un examen concret et constructif. S'ils restent dans cette ligne jusqu'au bout, les participants à la Conférence auront la satisfaction de pouvoir jeter sur la balance de l'histoire leur contribution à la consolidation de la paix universelle. Non seulement les Etats directement intéressés aux affaires européennes, mais tous les peuples du monde y gagneront.

161. La Conférence peut aboutir à des résultats excellents et même historiques par leurs conséquences possibles. Pour cela, il suffit que tous les participants, conscients de leur responsabilité, étudient sérieusement les problèmes qui se posent à eux. Nul ne doit céder à la tentation d'apprendre aux autres à diriger leurs affaires intérieures. Il faut bien reconnaître que certains essaient d'imposer leur propre régime aux autres. Non, l'ordre interne, les lois nationales, marquent un seuil que les autres Etats ne doivent pas franchir.

162. Si nous cherchions à imposer notre système économique ou idéologique aux autres pays, ceux qui s'efforcent de nous convaincre d'adopter des lois, des moeurs et des coutumes étrangères, ne le toléreraient certainement pas. Et ce serait aussi juste que compréhensible. Si les Etats et leurs représentants aux Nations Unies tentaient d'agir ainsi, nous n'avancerions pas d'un pas dans l'examen des affaires sérieuses, et c'est à bon droit qu'on pourrait comparer les travaux des Nations Unies à ceux de la tour de Babel où, selon la légende biblique, les bâtisseurs ne purent réaliser leur projet faute de se comprendre mutuellement.

163. Certains, en Occident, n'hésitent pourtant pas à lancer des campagnes de propagande tapageuses, ni même à recourir au chantage, pour masquer leurs tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Ils vont jusqu'à tenter de s'arroger le droit d'indiquer inconsidérément par qui, comment, à quel titre, dans quel délai et pour quelle destination, devrait être décidée la sortie de tel ou tel pays. Ils n'hésitent pas à mettre sur un piédestal des gens qui ne représentent personne, mais qui, sciemment ou non, ne sont qu'un instrument entre les mains de ceux qui s'opposent à la détente mondiale.

164. L'Union soviétique réproouve et condamne résolument ces agissements. Nous ne permettrons à personne de s'ingérer dans nos affaires intérieures.

165. On est bien obligé de se demander si les instigateurs de ces campagnes pensent sérieusement que seuls l'Union soviétique et les pays socialistes ont intérêt à la détente internationale, au développement du commerce et de la coopération scientifique, technique, etc., tandis que

d'autres pays se contenteraient d'avoir le grand mérite de consentir à des négociations sur ces problèmes.

166. Quiconque s'intéresse tant soit peu à l'amélioration de la situation internationale sait très bien que tel n'est pas le cas, qu'il s'agit bien d'un processus mutuel, déterminé par les intérêts réciproques des parties et, avant tout, par les intérêts des peuples.

167. Ce qui importe surtout à l'heure actuelle, c'est d'éviter que l'on ne camoufle les problèmes essentiels qui se posent aux Etats en créant une atmosphère empoisonnée autour de questions factices.

168. L'Union soviétique croit souhaitable que la détente politique en Europe s'accompagne d'une détente militaire. Une autre grande initiative, à laquelle se joindraient plusieurs Etats, pourrait y contribuer: je songe aux négociations sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, qui s'ouvriront le 30 octobre 1973.

169. L'évolution favorable de la situation internationale permet aussi d'envisager sous un jour nouveau la situation en Asie.

170. Dans les affaires asiatiques, comme dans toutes les affaires internationales, la politique de l'Union soviétique est celle de la paix, de la sécurité et de la coopération. L'Union soviétique tend la main à tout Etat qui poursuit les mêmes fins. On en voit un exemple éclatant dans le développement sans cesse croissant des relations entre l'Union soviétique et l'Inde, grande puissance pacifique de l'Asie. C'est aussi ce que confirment les rapports d'amitié qui se sont établis entre l'Union soviétique et nombre de pays asiatiques. Nous considérons que, dans les relations entre l'Union soviétique et les Etats du continent asiatique, il n'existe pas de problèmes qui ne puissent être résolus par des négociations.

171. L'Union soviétique a lancé l'idée de la sécurité collective en Asie. Cette idée prend de plus en plus de force; le scepticisme se dissipe, les suspicions sans fondement disparaissent.

172. Le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, L. I. Brejnev, dans le discours qu'il a récemment prononcé à Alma Ata, a dit que nous préconisons la sécurité collective en Asie parce que "nous voulons bannir les guerres, les conflits armés, l'agression impérialiste sur le continent asiatique; nous voulons que, pour chaque pays, pour chaque peuple, soient garanties les conditions d'un développement libre et de la renaissance nationale, que règnent la confiance et la compréhension dans les relations entre les pays asiatiques".

173. L'Union soviétique est en faveur de la participation égale de tous les Etats asiatiques sans exception à un système de sécurité collective. Loin de nous l'idée, pour autant qu'on voudrait nous l'attribuer, de donner à la sécurité collective un sens hostile à un Etat quelconque.

174. Dans les changements positifs qui se manifestent sur le continent asiatique, il y a aussi de nouveaux éléments

constructifs qui apparaissent dans la situation de la péninsule coréenne. Le mérite en revient avant tout à la République populaire démocratique de Corée. Dans ces conditions, il serait absolument inadmissible qu'aux formes habituelles de l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures du peuple coréen viennent s'ajouter de nouveaux obstacles artificiels à la réunification pacifique et démocratique de la Corée.

175. Il est sans doute inutile de rappeler aux membres de l'Assemblée l'appui constant donné par l'Union soviétique aux pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. C'est au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'ont été livrées bien des fois de rudes batailles politiques contre le colonialisme sous toutes ses formes, et l'Union soviétique s'est toujours résolument prononcée en faveur des peuples opprimés, soutenant par tous les moyens leur lutte pour la libération nationale.

176. Nous savons bien que c'est une lutte âpre et difficile. Des événements tout récents nous rappellent qu'elle peut donner lieu à des revirements tragiques.

177. Au Chili, comme on sait, le gouvernement légitime a été renversé. Salvador Allende, président élu par le peuple, patriote éminent de son pays, a été tué. La réaction a porté un coup à l'aspiration du peuple chilien à une indépendance et une liberté véritables.

178. Un acte de grave provocation a été commis contre Cuba, autre Etat d'Amérique latine, dont l'ambassade et un navire ont été bombardés. Les chefs de la junte militaire ne comprennent-ils pas qu'on ne saurait considérer de semblables agissements comme autre chose qu'un brigandage international et des actes d'agression ?

179. Une campagne antisoviétique est activement menée dans le pays; des services et des citoyens soviétiques envoyés pour fournir une aide amicale au peuple chilien, à la demande du gouvernement légitime de ce pays, ont été victimes de mesures arbitraires et d'actes de violence.

180. Que peut-on dire à ce sujet ? Sans aucun doute, ceux qui essaient d'empêcher les peuples de jouir d'une indépendance authentique, qui vont même jusqu'à noyer dans le sang le droit de ces peuples à la liberté nationale, auront des comptes à rendre à l'histoire.

181. Pour sa part, le Gouvernement soviétique ne pouvait rester indifférent devant cette situation intolérable : il a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec le Chili ou, plus exactement, avec le régime de la junte militaire.

182. Il est indubitable que la juste cause du peuple chilien finira par triompher malgré la tragédie qu'il vit actuellement.

183. Les Etats qui se sont engagés dans la voie de l'indépendance politique ont toujours trouvé dans l'Union soviétique un pays ami, prêt à les aider à consolider leur indépendance économique, prêt à leur faire partager ses connaissances et son expérience, à leur fournir une assistance dans les moments difficiles. L'extension de la coopération avec les pays en voie de développement fait absolument partie intégrante de la politique extérieure de l'Union soviétique.

184. Nous sommes convaincus que la détente internationale aide les jeunes Etats à consacrer, dans un climat de paix, tous leurs efforts et toutes leurs ressources au progrès économique et social, à élever le niveau de vie de leur peuple, à suivre leur destin sans craindre une ingérence extérieure.

185. Plus saine devient l'atmosphère générale dans le monde et plus anachroniques apparaissent les vestiges du colonialisme et les derniers retranchements de l'*apartheid* et de la discrimination raciale, plus ils méritent d'être condamnés avec colère, plus nécessaire devient une lutte énergique pour les faire complètement disparaître. Le devoir qui s'impose directement aux Nations Unies est de contribuer à l'élimination aussi rapide que possible de ces survivances honteuses de l'époque coloniale, partout où elles subsistent, qu'il s'agisse de l'Angola ou du Mozambique, de Bissau ou de la Rhodésie du Sud, de l'Afrique du Sud ou du Sud-Ouest africain.

186. Nous voulons que la voix des combattants se fasse ici clairement entendre dans l'enceinte de l'Organisation des Nations Unies pour que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée à sa quinzième session par l'Assemblée générale [*résolution 1514 (XV)*], produise son plein effet, pour que les racistes et les colonialistes soient enfin privés de la possibilité de recevoir une aide du dehors et, notamment, de la part de certains pays Membres des Nations Unies, comme cela se fait encore dans la pratique internationale.

187. Ceux qui luttent pour leur libération nationale, pour la détense de leurs droits humains inaliénables et de leur dignité, contre le colonialisme et le racisme, jouissent de l'appui constant de l'Union soviétique. Il n'y a aucun doute que l'Union soviétique continuera à tout faire pour que cette lutte se termine par un succès définitif.

188. Dans leur lutte pour la paix, l'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste se trouvent aux côtés des Etats en voie de développement, et nous nous en félicitons hautement. Avec certains d'entre eux, nos relations sont déjà bien établies; avec d'autres, elles ne font encore que commencer à s'organiser. Mais, indépendamment de ces relations, les objectifs de la lutte en faveur de la détente ouvrent, à notre avis, des possibilités de coopération de plus en plus larges. Nous entendons les exploiter au maximum.

189. Depuis qu'elle existe, l'Organisation des Nations Unies fonctionne dans un climat politique variable, les beaux jours ayant été jusqu'ici beaucoup moins nombreux que les mauvais. Comment a-t-elle pu non seulement survivre, mais faire beaucoup de choses utiles ? C'est parce qu'elle a été fondée en vue du maintien de la paix internationale. Et cet objectif est toujours aussi actuel. D'autre part, la Charte des Nations Unies lui donne les moyens nécessaires pour qu'elle puisse accomplir sa haute mission. L'Organisation des Nations Unies a prouvé sa force lorsque les buts et les principes de la Charte ont été rigoureusement observés, mais aussi sa faiblesse lorsqu'ils ont été méconnus. L'essentiel est que cette organisation universelle suive la grande voie de la politique internationale, en contribuant à la solution de problèmes fondamentaux.

190. Cela ne signifie nullement que l'Union soviétique entende négliger ne fût-ce qu'un seul aspect des activités multiples des Nations Unies, qu'il s'agisse des problèmes économiques ou sociaux, culturels ou humains. L'Union soviétique contribue activement à mettre en oeuvre toute initiative utile – je répète, toute initiative utile – que peuvent inspirer la sagesse collective et l'expérience des Etats.

191. Le Présidium du Soviet suprême de l'URSS a ratifié précisément ces jours-ci deux documents juridiques internationaux d'une grande importance, relatifs au respect des droits et libertés essentiels de l'homme, à la protection de la dignité de la personne humaine et des intérêts de la société dans son ensemble, documents qui ont été minutieusement élaborés sous tous leurs aspects par les organismes des Nations Unies et approuvés à l'époque par l'Assemblée générale. Il s'agit du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [*résolution 2200 A (XXI), annexe*] et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques [*ibid.*]. Ces deux pactes ne se bornent pas à des vœux ou à des recommandations solennelles; ils imposent des obligations très précises aux Etats signataires. Nous demandons instamment aux pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces deux pactes de suivre notre exemple et de prendre des mesures pour qu'ils entrent en vigueur le plus tôt possible.

192. Les peuples attendent des Nations Unies des actes de nature à parfaire l'assainissement du climat international. Les changements favorables qui se sont produits dans le monde permettent aux Nations Unies de contribuer plus largement à la détente en lui donnant un caractère stable et irréversible.

193. En ce qui la concerne, l'Union soviétique ne ménagera pas ses efforts pour faire triompher la cause de la paix sur la terre. Tel est le sens de sa politique pacifique, de son programme de paix présenté par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'URSS. Chaque Etat, chaque homme politique peut être sûr de trouver toujours en l'Union soviétique un partenaire fidèle, partout où l'on s'efforce d'écarter le danger de guerre et de maintenir la paix.

194. M. ANNINO CAVALIERATO (Grèce) : Monsieur le Président, au nom de la délégation hellénique et en mon nom personnel, je tiens à exprimer la satisfaction que nous éprouvons de voir l'Assemblée générale siéger cette année sous votre présidence. Votre élection constitue un hommage bien mérité rendu à vos hautes qualités morales et intellectuelles, ainsi qu'une affirmation du rôle positif que votre pays, avec lequel la Grèce entretient des relations cordiales, joue dans les affaires internationales. Votre éminente carrière aux Nations Unies, empreinte d'un sens élevé de dévouement fervent à la paix et à la coopération internationales, nous assure d'un mandat exercé dans les conditions les meilleures.

M. de Piniés (Espagne), vice-président, prend la présidence.

195. Je voudrais en même temps exprimer notre profonde reconnaissance au président sortant, le ministre adjoint des affaires étrangères, M. Trepczyński, pour la manière com-

pétente et efficace avec laquelle il s'est acquitté de sa lourde tâche pendant une session difficile et chargée de problèmes complexes.

196. Je voudrais aussi saluer l'admission de trois nouveaux Membres à notre organisation, la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et le Commonwealth des Bahamas. De la part de mon gouvernement, je voudrais leur exprimer nos plus chaleureuses félicitations et leur souhaiter de contribuer au renforcement de notre organisation pour le bien de la paix mondiale et pour la coopération pacifique entre les peuples.

197. Avant de passer rapidement à l'examen du point de vue de mon gouvernement sur certains points de l'ordre du jour, je voudrais rendre hommage aux efforts assidus de notre secrétaire général pour le maintien de la paix et la réalisation des idéaux de notre charte. L'année qui nous sépare de la dernière Assemblée a été marquée par un relâchement des tensions internationales et la création d'un climat favorable à la recherche de la paix dans le monde.

198. La Grèce, pays épris de paix et fermement attaché aux principes de la Charte, s'est fait un devoir de contribuer d'une façon sincère et constructive, soit sur une base bilatérale, soit sur une base multilatérale, à toute initiative visant à la sauvegarde de la paix et au renforcement de la sécurité internationale.

199. Je voudrais me référer tout particulièrement à la politique instaurée par mon gouvernement depuis quelques années à l'égard des pays de la région dans laquelle se trouve la Grèce. Malgré des différences dans les systèmes politiques et sociaux et sans préjudice de nos engagements internationaux respectifs, nous avons pu, avec naturellement la coopération de ces autres pays, inaugurer une nouvelle période de coopération dans tous les domaines, au bénéfice mutuel de tous. Ce que nous désirons en outre, c'est non seulement développer ces relations bilatérales dans une voie plus large et plus fructueuse, mais aussi les transposer sur un plan multilatéral. Si je me suis permis de me rapporter brièvement à ces développements dans le Sud-Est européen, c'est que nous sommes persuadés que ces développements sont en harmonie totale avec les buts poursuivis par notre organisation et contribuent certainement à les atteindre. Dans ce contexte, je voudrais aussi rappeler que c'est la Roumanie, un pays de notre région, qui, avec le vigoureux appui d'autres pays, dont la Grèce, a soulevé devant l'Assemblée générale de l'année passée la nécessité de renforcer le rôle des Nations Unies dans les domaines de la sauvegarde de la paix mondiale, du développement de la coopération entre tous les pays et du raffermissement des normes du droit international¹¹.

200. Passant maintenant à certains points de l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord traiter de la question du désarmement sous contrôle international strict et effectif. Nous sommes réconfortés par le fait qu'une nouvelle période de détente et de coopération internationale apparaît à l'horizon. Ce développement ne pouvait qu'entraîner un processus de négociations diverses sur la limitation des armements. Je me réfère tout d'abord aux Pourparlers sur la

¹¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Annexes, point 24 de l'ordre du jour, document A/8792.

limitation des armes stratégiques [SALT] entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui ont eu déjà un résultat concret sur la limitation des armes stratégiques défensives. Nous souhaitons tous que la seconde phase de ces négociations, qui se déroule en ce moment et qui couvre la possibilité de limitation des armements stratégiques offensifs, puisse aboutir au même succès. La Conférence du Comité du désarmement continue ses travaux à Genève dans un sens positif, quoique peut-être pas à la cadence souhaitée ou souhaitable. Le mois prochain, reprendront à Vienne les négociations entre les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et les pays signataires du Traité de Varsovie sur les réductions possibles des forces des deux alliances, d'une manière mutuelle et équilibrée. Enfin, les pays européens, ainsi que les Etats-Unis et le Canada, espèrent que la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui vient de commencer ses travaux à Genève, parviendra à approuver les mesures mutuelles qui serviront à renforcer la confiance entre l'Est et l'Occident.

201. Quant aux autres questions de l'ordre du jour de cette conférence – soit la sécurité, les relations économiques et commerciales et la plus libre circulation des informations, des idées et des personnes –, nous participons activement à la seconde phase, pour essayer de trouver, en coopération avec les autres Etats, des solutions concrètes à tous ces problèmes qui sont à la base du problème fondamental qui, à nos yeux, est le suivant : connaissons-nous simplement une période de détente plus ou moins verbale, ou bien trouverons-nous les moyens d'instaurer une coopération réelle et sincère entre peuples et Etats ?

202. Cet ordre d'idées nous conduit à examiner brièvement le problème que pose le fait que le monde est divisé en pays développés et en pays en voie de développement. C'est le problème que certains ont appelé à juste titre le problème du nord et du sud de notre planète. Tout d'abord, il faudrait envisager le moyen par lequel les vastes ressources, aussi bien matérielles qu'intellectuelles, qui sont aujourd'hui employées à la poursuite de la course aux armements soient plutôt affectées au soutien économique et technologique des pays en voie de développement. Nous croyons fermement que tous les efforts pour établir et renforcer une paix durable ne peuvent aboutir si la majeure partie de la population de notre terre continue à vivre dans des conditions qui touchent à la famine et à la misère.

203. Dans le domaine du renforcement du rôle des Nations Unies pour le règlement pacifique des problèmes internationaux et pour le renforcement de la paix, il y a encore beaucoup à faire et je ne peux qu'être d'accord avec notre secrétaire général quand il affirme, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, que "certains éléments du mécanisme prévus par la Charte à cette fin se sont révélés inopérants..." [A/9001/Add.1, p. 2].

204. Je voudrais simplement ajouter à cela que mon gouvernement considère qu'il est indispensable de combler la lacune que présente le manque d'un mécanisme pratique qui permettrait à notre organisation de remplir sa tâche principale, c'est-à-dire le maintien et le renforcement de la paix mondiale. Le moment est donc venu de laisser les improvisations de côté et d'adopter un accord général

couvrant tous les aspects des opérations concernant le maintien de la paix. Tout en ne négligeant pas les tâches socio-économiques de l'Organisation, nous considérons qu'une attention primordiale, avec tout ce qu'elle comporte de contributions matérielles, doit être accordée au maintien de la paix, surtout dans les pays qui en portent la responsabilité majeure. La Grèce, désireuse de voir les buts de l'Organisation se réaliser, contribue matériellement et moralement à leur succès, étant prête à tout faire en ce sens. En particulier, en ce qui concerne le contingent des Nations Unies à Chypre, je désire remercier vivement notre secrétaire général pour son intérêt, ainsi que tous les pays qui ont déployé tant d'efforts pour la sauvegarde de la paix dans l'île.

205. En ce qui concerne le problème de Chypre, qui continue à préoccuper profondément mon gouvernement et la nation hellénique entière, je voudrais ajouter ceci. Nous avons maintes fois répété, et nous maintenons fermement ce point de vue, que cette question doit être résolue par l'établissement dans cette île d'un Etat réellement indépendant, souverain et unitaire. C'est la position que nous avons adoptée à la suite de plusieurs phases tragiques de la question qui ont affecté les droits et les aspirations de la population hellénique de Chypre. En outre, nous considérons que cette solution ne peut être atteinte que par la voie des pourparlers intercommunaux qui se déroulent en ce moment même à Chypre, avec la participation du représentant de l'Organisation des Nations Unies et qui sont suivis par des experts constitutionnels de la Grèce et de la Turquie. C'est là notre position de principe et nous accordons notre soutien plein et entier afin que ces pourparlers aboutissent à un heureux résultat qui, par ailleurs, ne peut être atteint si les participants ne font pas preuve d'un esprit de réalisme et de compromis.

206. La délégation hellénique a eu l'occasion, lors des précédentes sessions de l'Assemblée générale, d'exposer sa position sur la situation au Moyen-Orient. Malgré certains espoirs exprimés l'année dernière, nous sommes obligés de constater, à notre plus vif regret, qu'aucun progrès n'a été enregistré pour le rétablissement de la paix dans cette région. En effet, des territoires arabes continuent à être occupés, les voies des négociations demeurent bloquées et l'heure de la paix ne semble pas s'approcher. Cet immobilisme, cet état de stagnation dans lequel s'embourbe le problème du Moyen-Orient ne contribue guère à cicatrifier les plaies toujours ouvertes; il donne au contraire lieu à des rechutes qui pourraient avoir des incidences néfastes sur la paix et la sécurité internationales. Ainsi que notre secrétaire général le fait remarquer, "dans cette situation hautement explosive, le temps travaille contre nous" [*ibid.*, p. 4].

207. On ne saurait donc se montrer complaisant et s'accommoder de l'état actuel de "ni guerre ni paix". Nous estimons qu'il incombe à notre organisation, et plus particulièrement à ceux de ses membres qui sont dotés de prérogatives exceptionnelles par la Charte, d'explorer et d'encourager de nouvelles initiatives diplomatiques pour la mise en oeuvre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui offre toujours la meilleure base d'un règlement juste, viable et équitable du problème qui nous préoccupe. Le temps qui coule n'est ni à l'avantage des pays arabes, ni au profit d'Israël. Mais il est assurément au détriment de la paix et de la sécurité internationales.

208. Sur la question de la pacification de l'Indochine, je me limiterai à exprimer le voeu fervent que les accords et les communiqués assurant cette pacification soient scrupuleusement appliqués par toutes les parties, de façon à permettre aux peuples tellement éprouvés de cette région du monde de vivre dans la paix et dans le respect de la dignité humaine et de la volonté politique de ces peuples exprimée librement et sans ingérence étrangère.

209. Ma délégation accorde une importance particulière à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Toutefois, je dois souligner que les intérêts y afférant sont d'une telle envergure et les difficultés à surmonter si importantes qu'il faut envisager l'initiative des Nations Unies à ce propos avec un optimisme très réservé. La Grèce, presque entièrement entourée par la mer, a le souci, d'une part, de préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale de toute atteinte, et, d'autre part, de respecter — ou plutôt de voir respecté — le principe traditionnel de la liberté des mers. Tout en affirmant notre détermination de contribuer au succès de cette conférence, nous ne saurions, pour des raisons évidentes, nous éloigner de certains principes fondamentaux du droit international. Ces principes sont les suivants : premièrement, aucune discrimination ne peut être acceptée entre les parties continentales et les parties insulaires du même territoire national; deuxièmement, aucune discrimination ne peut être acceptée entre citoyens d'un même pays; troisièmement, il faut observer le respect absolu des principes fondamentaux qui régissent le tracé des frontières maritimes.

210. Toute infraction à ces principes ne peut manquer de provoquer ultérieurement des complications avec des conséquences imprévisibles.

211. J'en viens maintenant à une question qui, à tous, nous tient à coeur. Grâce à une longue tradition et au caractère national hellénique, le peuple grec a toujours moralement, politiquement et culturellement, rejeté toute sorte de discrimination, qu'elle soit raciale, religieuse ou sociale. C'est donc sans grand effort et tout en restant absolument fidèles à nos traditions que nous approuvons sans réserve et sans hésitation tous les efforts que notre organisation apporte à l'abolition du racisme et de l'intolérance qui, malheureusement, existent dans certaines parties du monde. Mais, justement parce que nous n'avons sur ce point aucune réserve et aucun préjugé, nous pensons que ces principes d'acceptation et de tolérance mutuelles doivent être appliqués d'une façon réciproque et sans discrimination. Nous ne pouvons certainement pas accepter que la discrimination raciale soit condamnée dans tel pays et tacitement tolérée dans tel autre.

212. Par la même occasion, je voudrais me référer à ce que l'on peut considérer comme une autre forme de discrimination raciale, c'est-à-dire les vestiges du colonialisme. Si les principes de notre charte doivent être respectés par tous — et il le faut —, le principe de l'autodétermination des peuples doit l'être avant tout.

213. L'année qui vient de s'écouler depuis notre dernière assemblée générale a vu déferler sur le monde une nouvelle et terrible vague de terrorisme, conduit à une échelle internationale, et qui constitue une provocation retentissante à la face de la moralité internationale. L'impunité qui accompagne le plus souvent ces actes, aussi horribles que méprisables, ne doit plus être tolérée par la communauté internationale et spécialement par notre organisation dont l'attitude jusqu'à présent passive ne fait qu'accroître le nombre et l'envergure de ces actes lâchement criminels. Ce que nous sommes appelés à faire, c'est condamner sans équivoque et sans nuance les actes de terrorisme et ceux qui les perpètrent, car toute équivoque ne peut conduire qu'à l'impunité des criminels et, par conséquent, à l'encouragement du crime.

214. Je dois ajouter qu'aucune cause nationale, aussi digne de respect soit-elle, ne peut trouver sa justification dans de pareils actes, qui ne servent qu'à provoquer l'indignation de l'opinion mondiale. Ma délégation espère que cette assemblée n'achèvera pas ses travaux sans avoir obtenu : premièrement, l'accession de tous les Etats Membres à la Convention de Tokyo de 1963¹², à la Convention de La Haye de 1970 et à la Convention de Montréal de 1971¹³; deuxièmement, l'adoption d'une nouvelle convention sur tels actes de terrorisme international dont les conventions ci-dessus n'ont pas encore traité, et par laquelle on établirait une juridiction internationale reconnue par tous les Etats Membres, qui stipulerait en détail la responsabilité de ces criminels.

215. En concluant, je voudrais ajouter que, dans un monde qui évolue continuellement et où de gigantesques transmutations de valeurs se manifestent, la nouvelle génération — elle surtout —, qui ne tient au passé par aucune habitude de l'esprit, ne saurait nous prêter son appui aussi longtemps que nous nous obstinons à être nourris de passé et à ne faire que du passé. Le monde d'aujourd'hui sait que c'est notre refus de respecter les commandements de notre charte plutôt que la défectuosité structurelle du temple de la paix, érigé sur les débris de la dernière guerre mondiale, qui discrédite notre profession de foi quant aux grands idéaux sur lesquels notre organisation a été fondée.

216. Attendons-nous, par conséquent, que l'opinion publique ne donne du poids à nos proclamations que dans la mesure où elles correspondront à un changement d'esprit, à un mûrissement de notre volonté commune de prouver que les idéaux qui nous ont amenés à la création de l'Organisation des Nations Unies sont toujours bien vivants.

La séance est levée à 12 h 50.

¹² Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, signée à Tokyo le 14 septembre 1963.

¹³ Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, signée à Montréal le 23 septembre 1971.